

	<b>19<sup>ème</sup> RALLYE TT TERRES DU GÂTINAIS</b>	<b>25, 26 et 27 avril 2025</b>			<b>N° Course</b>
<b>BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le :</b>			<b>17 avril 2025</b>			

Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante : Mme Sophie GARDIA - 358 Rue des Pinières - 45270 LADON

Montant des droits d'engagement : **580€** A l'ordre de : ASA LOIRET

Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site [www.Agoratt.fr](http://www.Agoratt.fr) et sur celui de l'organisation : [www.rallyegatinais.fr](http://www.rallyegatinais.fr)

EQUIPAGE :	CONCURRENT (si différent pilote)	PILOTE	COPILOTE (si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)	VEHICULE engagé		
NOM :				Constructeur :		
Prénom :				Dénomination :		
Adresse :				Année construction :		
Code Postal :				N° passeport technique :		
Ville :				Date passeport :		
Date naissance :				N° Châssis :		
Lieu naissance :				Moteur (marque) :		
N° portable :				N° moteur :		
Mail :				Cylindrée moteur atmosphérique :		
N° permis :				Cylindrée corrigée si suralimentation :		
Délivré le :				(suivant article 282.3.1 FFSA)		
Préfecture :				Carburant :	DIESEL	ESSENCE
N° licence :				Roues motrices :	Quatre	Deux
Type licence :				Si Tuteur : <b>A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur</b>		
Code ASA :				Nom, prénom Tuteur :		
			N° Licence tuteur :	Éligible légend group :		
				OUI		
				NON		
				<b>Groupe :</b>		<b>Classe :</b>

**Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.**

Versement des primes : **Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.**

SEULES LES DEMANDES COMPLETES (INFO EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDÉE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA.

RÉSERVÉ AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS				RÉSERVÉ AUX CONTRÔLES TECHNIQUES				
Numéro	Date d'engagement	Règlement	Nom et signature du contrôleur	Nom et signature du contrôleur		GRUPE	CLASSE	OK